FRC 2: 110382
Case
FRC
1789

Prix quatre Sols.

VOILA
CE QU'IL FAUT FAIRE
DU ROI.

Sceleſtum perſequuntur Dii.

PAR M. DROUET.

DE temps immémorial, les Rois ont ſervi de jouets aux fins & inſinuans courtiſans dons ils s'entourent. Les uns & les autres ne ſe ſont jamais étudiés qu'à faire égorger froidement les hommes & ſouiller la terre de ſang humain : ainſi le fanatiſme, les rois & les courtiſans, ſont trois monſtres abominables que les peuples auroient dû exterminer pour leur bonheur, il y a plus de trois mille ans. L'hiſtoire, ce miroir révoltant de tant de crimes & d'aſſaſſinats royaux, ne nous offre malheureuſement que trop de preuves qui viennent en foule à l'appui de cette obſervation judicieuſe.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Mais si la royauté, le fanatisme, les infâmes & perfides courtisans sont les ennemis les plus farouches, les plus implacables de l'humanité, la liberté, telle que nous nous en sommes fait d'abord une idée en France, n'est pas moins odieuse que les scélérats insignes dont nous venons de parler. Ce fameux mot de liberté a aussi bien ébloui les Romains que les Français; car les hommes ne cesseront de dire: nous voulons être heureux! aussi, pour y parvenir, ont-ils fait l'essai de toute espece de gouvernement. Rien ne leur a échappé pour réaliser cette agréable, cette adorable chimere. Mais trompés perfidement par les chefs qu'ils se donnerent tour-à-tour, ils ont été éternellement vexés & tyrannisés. On n'a point rougi d'employer les expédiens les plus noirs & même les plus infâmes *pour les serrer & les museler*; leurs princes se sont abreuvés de leur sang, l'ont fait couler à flots pour satisfaire leurs cupidités criminelles.

C'est à Rome, pour la premiere fois que la loi matiale fut proclamée dans l'univers. Mais combien de fois auparavant la liberté mal-entendue n'avoit-elle pas rougi l'aigle romaine? & ce colosse effrayant de citoyens sans chefs qui penchoit depuis si long-temps vers sa ruine, ne fut raffermi que par l'immortel Jules. Alors la véritable liberté remplaça l'anarchie la plus détestable; & l'on vit en peu de temps fleurir le commerce & les arts. Le trône ensanglanté des tyrans populaires qui, sous la toge de sénateur, ourdissoient toutes les trames & les complots tomba lambeaux par lambeaux, en même temps que les factions civiles s'éteignirent. Feint-on d'ignorer, ou pourquoi ne veut-on pas se rappeller que la liberté a toujours été précédée de faisceaux trempés du sang des monarques, de celui des préteurs, de celui des consuls & de celui du peuple? Je sais bien qu'on a vu crier le factieux du haut des tours, en mettant les villes au pillage: vive la liberté! mais parce qu'il y a, dans la société, quelques scélérats hypocrites, abusant de la liberté, faut-il pour cela enchaîner tout un peuple? au

reste, abandonnons, pour un instant, ces sombres & terribles tableaux, pour écouter silencieusement gronder sur nos têtes le tonnerre de la sédition. Car là démence inextinguible de l'esprit de parti ne semble s'affoiblir un instant que pour se développer avec plus de rage & de fureur.

Maintenant on conoît assez bien la qualité des liqueurs spiritueuses avec lesquelles on enivre le vulgaire. On commence par lui monter la tête, ensuite viennent les charlatans & les exagérateurs pour lui donner à paître. Ainsi chaque aurore fait éclore de nouveaux placards & pamphlets dirigés contre le monarchisme, c'est-à-dire, contre la constitution elle-même. Il faut l'avouer, ces misérables clabaudeurs font peu de prosélytes. On sait aussi bien qu'eux que le gouvernement républicain conviendroit infiniment mieux aux hommes tels qu'ils devroient être, mais tels qu'ils sont, le gouvernement monarchique est préférable, & que, comme la vertu & la liberté sont les plus précieux de tous les biens, le meilleur de tous les gouvernemens, & sans contredit tout le gouvernement monarchique tel que l'assemblée l'a tracé.

Attendez-vous, dans une république, à supporter, sans oser vous plaindre, la tyrannie populaire ou le despotisme sénatorial, au lieu que dans une monarchie passablement bien organisée, vous vivrez sous un gouvernement doux & paternel, loin de l'oppression & de la licence, fléaux destructeurs des sociétés.

On a dit: le salut de la France, dans le moment actuel, dépend du seul lien qui peut maintenir l'adhésion de toutes ses parties: en d'autres mots; il dépend essentiellement du maintien de sa constitution monarchique déjà décrétée. Il faut être bien grand faiseur pour croire à la solidité à la permanence d'une confédération de quatre-vingts-trois républiques environnées de grandes monarchies, ou bien profondément Cromwel, pour préparer le rétablissement du plus affreux despotisme, par l'anarchie absolue qui suivroit bientôt la confédération des quatre-vingts-trois républiques; ou bien extravagant pour être tenté d'en risquer la fatale expérience, sur la foi du contraire donnée par une demie-douzaine de grands spéculateurs.

Le roi a fait une grande faute, une très-grande faute, une faute qui seroit incroyable, si on la trouvoit rapportée dans l'histoire ancienne avec une exposition des faits qu'il fût possible de comparer à l'état des esprits, des hommes & des choses en France : le roi l'a cependant fait cette faute ; mais par qui a-t-elle été suggérée, préparée, ménagée & conduite ? Est-ce par les exagérés & profonds ennemis de la royauté ? Est-ce par les exagérés & très-étourdis monarchiens ? Est-ce par les exagérés & toujours délirans réligionistes ? Est-ce par une coalition de ces autres malheureux, dont l'instinct leur suggere qu'ils ne peuvent avoir d'existence un peu bruyante que par le trouble & pendant le trouble ? Est-ce par de sublimes agens d'une police étrangere encore cramponée comme les parlements en 1614 ? Non, le roi s'est dit : trois partis également prononcés, également furieux déchirent la France : les torches du fanatisme fument encore dans quelques provinces : la misere publique est à son comble : je vais profiter des troubles & des dissentions, une fois éloigné de Paris, pour remonter sur mon trône : ma volonté suprême redeviendra loi de l'état : peut-être m'en coûtera-t-il quelques provinces ? Mais qu'est-ce que c'est que cela pour un royaume ! Ajoutez à cela que le roi a conservé tous les préjugés de l'enfance ; que des ministres sacrileges usant de l'empire qu'ils ont sur sa conscience, pour lui faire accroire que la religion étant perdue, son trône est anéanti. Pour un homme qui n'a point été habitué à raisonner, & qui, au seul mot de philosophie, entre en fureur, ces sophismes-là ont quelque chose d'éblouissant, il faut l'avouer. Dès sa plus tendre jeunesse on lui a fouré si avant dans la tête que les peuples étoient naturellement faits pour les rois, qu'il perdra plutôt sa couronne que de se départir de cette maxime folle & insensée. Il l'a déjà jouée contre rien, absolument rien, à moins qu'il n'ait pensé qu'une fois hors de France, il soumettroit les Français à sa domination aussi facilement que Léopold a fait des Brabançons, ou le prince évêque de Liege ; mais il seroit souverainement absurde de faire un parallele des Français avec ces deux nations, dont la derniere n'est qu'une très-petite peuplade, qui devoit succomber tôt ou tard au fer de ses assassins. Malgré toutes ces considérations, rien n'a pu arrêter le roi.

Son caractere ressemble beaucoup à celui d'un jeune homme de dix-huit ans, qui aime pour la premiere fois. Néanmoins

il eſt ſenſible, peut-être même ſeroit-il bon, ſi l'on ne lui avoit pas gâté le cœur; mais il eſt un fait, fait qu'on ne peut trop rappeller aux fondateurs de la liberté Françaiſe, c'eſt qu'il a le deſpotiſme dans l'ame, & que s'il parvenoit jamais à reſaiſir le ſceptre tyranique que nous lui avons arraché, il deviendroit le tyran le plus féroce de la terre. Il eſt très-vrai que le parti à prendre à ſon égard eſt extrêmement délicat. Il mérite les réflexions du ſage & les diſſertations profondes de l'homme d'état le plus familiariſé avec la politique. Pour faire retrograder l'aſſemblée nationale, on avance que la guerre eſt infaillible; & pourtant, rien encore de plus incertain! on convient cependant aſſez généralement que tant qu'il ſera à Paris, on n'a point à appréhender qu'il ſoit brûlé une ſeule amorce ſur nos frontieres. Au ſurplus, nos légiſlateurs peuvent prononcer dans tout le calme de la juſtice & avec la vraie indifférence de l'impartialité ſur le ſort du Roi, en ſuppoſant qu'ils en ayent le droit; puiſque la loi dit expreſſément que la perſonne du roi eſt ſacrée & inviolable..... On ſe demande tout haut, en conſéquence, de quel crime le roi a pu ſe rendre coupable? D'abord ſes projets, quoiqu'on en diſe, ne ſont pas encore ſuffiſamment connus. Qu'importe, il eſt très-évidemment vrai qu'il ne peut être conſidéré ſous d'autres rapports que ceux d'un prince qu'on eſt parvenu à égarer ſur ſes intérêts les plus chers, à force de ſoupleſſe & de ſupercherie, ou comme un lâche, un imbécile; car il n'y a pas de milieu Lâche, parce qu'il n'auroit pas dû attendre deux ans pour faire connoitre ſes ſentiments ſur la conſtitution; & qu'il a fauſſé le plus ſaint, le plus inviolable de tous les ſerments. Il a trompé tout un peuple! Et qui ſait, qui pourroit répondre s'il n'a pas vendu déjà quelques provinces!.... Qui peut lire, ſans indignation, les détails de ſon inconcevable voyage! il s'étoit aſſocié un grand ſcélérat. Français, il n'eſt que trop vrai que votre chef a conſpiré coutre vous. Mais *que fera-t-on du Roi.* Voilà ce qui paroît le plus difficile à réſoudre.

Dans le moment que j'écris, tous les carrefours & rues, les clubs, les cafés tout retentit des cris du républicaniſme, & tous les cœurs ſont pour la royauté.

D'après ce qui ſe paſſe, d'après ce que nous voyons, nous ſommes forcés d'avouer qu'il ſe forge & ſe prépare dans

le silence de grands coups contre la constitution, ou la personne du roi. Qu'on y prenne garde, le bonheur public dépend de la détermination que prendra l'Assemblée Nationale. Une guerre éternelle ou la paix, c'est ce qui en résultera : n'en doutons pas. En deux mots : on tâche, on s'efforce, comme je l'ai déjà dit, de faire revenir l'Assemblée sur ses décrets les plus importants, sur ceux qu'il est essentiel de maintenir, à moins que l'on ne veuille retomber dans l'esclavage le plus humiliant, le plus dur & le plus insoutenable. Pour cela, on va jusqu'à alléguer que la constitution ne peut être encore qu'un simple projet de loi. Eh ! le peuple n'a-t-il pas donné son assention unanime à l'ouvrage de ses représentants. Qu'appellez-vous donc cet innombrable essaim d'adresses arrivées depuis deux ans des quatre coins de l'empire, si ce n'est la sanction nationale elle-même telle qu'on l'invoque, & qu'on semble la désirer aujourd'hui, avant de prononcer définitivement sur le sort de Louis XVI ! Ce vœu lui a été arraché ! ..... Non, non, on n'arrache point le vœu de sept à huit millions d'hommes. Mais enfin, que les détracteurs ignares du nouveau gouvernement en présentent un meilleur au peuple, & ils verront si jamais une grande nation se trompe sur ses intérêts.

Vraiment non, le roi n'est point libre. Il abdiqueroit même sa couronne qu'il ne jouiroit point encore de cette ombre de liberté qui luit pour le dernier de ses sujets.

Ainsi l'exige le bien & la tranquillité nationale ; au surplus, qu'il ordonne à sa famille de rentrer en France, & il verra si les Parisiens sont d'impitoyables géoliers. Jusqu'à ce retour, il doit être séverement gardé, scrupuleusement veillé. En effet, une fois parti, ne nous le dissimulons pas, il n'est plus en France, ni constitution, ni liberté, ni sûreté. N'apperce-vez-vous pas déjà les ennemis de la révolution développer un caractere fier & orgueilleux ! Ils ont dit : le roi a manqué son coup : ne trouveroit-il l'occasion de sortir du royaume que dans six ans d'ici, qu'il en profitera ; cela est clair. Ah ! ceux qui ont fait ainsi parler le roi, le connoissoient bien sans doute ! Nous n'avions pas besoin de cette profession de foi politique pour connoître ses intentions perverses. Sa conduite, son affreuse conduite, je le sais, nous en dit assez. Eh bien ! *que faut-il donc faire du roi* ? le voici :

Je commence par faire le sacrifice de mon opinion personnelle, pour examiner, en peu de mots, avec l'impartialité la plus rare, s'il importe à la nation de maintenir Louis XVI sur le trône, ou de nommer provisoirement un régent du royaume ? Dans l'un & l'autre cas, il y a, il faut le dire, de très-grandes difficultés. Détrôner le monarque, c'est anéantir la constitution ; c'est appeller sur nos têtes la vengeance des cours de l'Europe. — Lui conserver sa couronne, c'est faire un acte infiniment plus raisonnable que juste. Ne perdons point de vue ce que le roi a dit : que sa protestation ne frappoit point, quant au fond, sur les principes constitutionels. Or, qu'a-t-il entendu dire ? que sa protestation du 21 juin étoit nulle. Le bruit court aujourd'hui que les comités de l'assemblée vont représenter à sa sanction l'ensemble de la constitution. Je le demande : à quoi cela servira-t il ? à rien. Car le roi sera toujours à même de dire : vous m'y avez forcé : je n'étois pas libre, accordez-lui donc la liberté. Sérieusement le peut-on, le peut-on ? Non certes ! on ne le peut pas. Je désirerois donc, préliminairement, que l'assemblée envoyât au roi une députation pour lui exprimer, non pas les craintes, mais le desir de revoir sa famille, en France ; lui remettre tout de suite l'autorité royale entre ces mains ; oublier à jamais la malheureuse affaire du 21 juin, & tous les événements qui l'ont suivie, en rendant au roi la liberté que lui accorde la loi du moment, où sa famille seroit à ses côtés. Agir en tout avec les égards & la déférence dus à la royauté ; employer, pour parvenir à ce but, tout l'empire que la raison a sur des hommes libres ; ne rien faire qui ne soit marqué au sceau de l'impartialité & de la justice. Mais, dira-t-on : la famille du roi ne reviendra pas comme ça. Elle reviendra, vous dis-je : & laissera en Brabant le clergé & la noblesse. Ni conseil de régence, ni république, ni conseil royal, aucun de ces trois sortes de gouvernement ne peut être usité, présentement en France, sans la plus fausse politique. Le roi, de son côté, ne sera pas assez grand ennemi de lui-même pour ne pas céder *subito* à la volonté universelle. Cette volonté est prononcée d'une maniere à n'en pas douter. Des lois qui préparent le bonheur du peuple ne doivent-elles pas faire aussi celui du monarque ? Croyez fermement que les deux freres du Roi ne se compromettront pas. Une poignée de gens égarés ne peuvent mériter que la pitié & la commisération d'une nation dont les forces con-

ſidérables ſont dans le cas d'effrayer l'Europe entiere. La France, tant qu'elle ſera unie, eſt inexpugnable.

Mais ne reſte-t-il plus aucun moyen pour déſarmer douze à quinze mille rebelles qui provoquent notre vengeance? il faut, avant tout, commencer par intimer à ceux qui les entretiennent dans des eſpérances chimériques, de rentrer en France; & leurs projets hoſtiles ne ſeront plus qu'un miſérable rêve, dont il ne leur reſtera qu'un triſte ſouvenir.

Signé, DROUET.

A PARIS,
Chez GUILLEMAT, rue Serpente, n° 23.